

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [viviane-roy-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8961073d27781931abcd3fdb>

Date d'obtention : 2025-02-21 16:18:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto vise à outiller les intervenants scolaires afin qu'ils puissent agir rapidement et efficacement auprès des élèves impliqués dans une situation de sextage. Son objectif principal est d'accélérer et d'uniformiser les interventions, en offrant un cadre structuré qui permet d'évaluer la situation et de prendre les mesures appropriées.

Les situations de sextage peuvent avoir des impacts importants sur plusieurs niveaux : elles affectent non seulement la victime, mais aussi les familles, les jeunes impliqués, le climat de la classe et les enseignants. Ces impacts peuvent être physiques, psychologiques, sociaux, judiciaires et financiers, ce qui rend l'intervention rapide et bien encadrée essentielle pour limiter les conséquences négatives.

La démarche Sexto repose sur la collaboration de trois principaux partenaires : l'école secondaire, le service de police et le DPCP. Il est important de se rappeler que les intervenants scolaires ne sont pas des mandataires du service de police. Notre rôle est d'agir en fonction de nos devoirs et obligations légales, définis par la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé. Une fois les premières rencontres effectuées et les informations recueillies, c'est le service de police qui prend la relève pour déterminer la suite du dossier.

Enfin, un principe fondamental de la démarche Sexto est de ne jamais consulter le contenu du téléphone cellulaire des jeunes impliqués. Cela permet de protéger leur intégrité et leur vie privée, tout en assurant que l'intervention se déroule dans le respect des meilleures pratiques en matière d'éthique et de légalité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va transformer ma façon d'intervenir en milieu scolaire face aux situations de sextage en me fournissant des outils concrets et une approche structurée. Elle me permet de mieux comprendre les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués, notamment en ce qui concerne la rapidité d'intervention, la collaboration avec les services policiers et l'application des mesures éducatives comme la rencontre de sensibilisation Sexto. Je saurai désormais comment évaluer efficacement une situation à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident, ce qui m'aidera à déterminer si le sextage relève d'un geste impulsif ou d'un acte malveillant nécessitant une intervention plus poussée. Cette formation renforce également mes connaissances sur les impacts du sextage, que ce soit sur les élèves concernés, leur entourage, les familles ou le climat scolaire. Elle m'aide à adopter une posture d'écoute et de sensibilisation plutôt qu'une approche strictement punitive, tout en veillant à la sécurité et au bien-être des jeunes. En bref, cette formation me donne des outils concrets pour agir de manière plus confiante, méthodique et bienveillante dans mes futures interventions en lien avec le sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque j'interviendrai auprès des élèves dans une situation de sextage, je porterai une attention particulière à plusieurs éléments afin d'assurer une intervention efficace et respectueuse. Tout d'abord, il sera essentiel d'évaluer la nature et l'étendue de la situation en utilisant la grille d'évaluation de l'incident, sans jamais consulter les images en question, afin de protéger la vie privée des jeunes impliqués. Il faut aussi prendre en compte les dynamiques relationnelles et les intentions derrière le sextage, afin de distinguer les gestes impulsifs des actes malveillants qui nécessitent une intervention plus poussée.

Je veillerai également à limiter la propagation des images, en agissant rapidement pour éviter que la situation ne s'aggrave, et à bien informer les élèves des conséquences légales possibles. Finalement, je serai attentive aux répercussions émotionnelles de l'élève, en validant ses émotions et en l'accompagnant vers des ressources de soutien si besoin. Mon intervention devra se faire avec empathie, tout en restant ferme sur les mesures à prendre pour protéger les jeunes et prévenir la récidive.